

1988 : une Mission locale créée à Laval Lutter contre l'exclusion des jeunes

Fin septembre 1987, quelque 2 400 jeunes de moins de 25 ans étaient inscrits comme demandeurs d'emploi sur l'ensemble du bassin d'emplois lavallois ⁽¹⁾. Pour André Pinçon, à l'époque député-maire de Laval : « *Dans le contexte difficile que nous connaissons du fait de la situation de l'emploi, le projet d'une Mission locale pour les jeunes répond à l'attente de tous ceux qui croient que la lutte contre l'exclusion des jeunes demeure une priorité pour l'avenir* »... Depuis 1983, s'était engagée une réflexion sur la coordination des actions en faveur des jeunes. En 1985, un Comité technique s'est créé. Les maires des communes de la périphérie lavalloise sont contactés. En janvier 1986, sous l'impulsion conjointe du maire de Laval et du sous-préfet de Mayenne, chargé au plan départemental de l'insertion des jeunes, s'amorce le projet d'une Mission locale. En 1988, les conditions sont réunies pour mettre en place les moyens concrets devant permettre la constitution et le fonctionnement de la Mission locale. Durant toute cette période de mise en place, le CÉAS de la Mayenne apporte son appui technique.

À l'époque, il y avait une Permanence d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), qui relevait de la ville de Laval mais qui couvrait tout le bassin d'emplois lavallois. Il y avait aussi un Point Jeunes (Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence), installé dans les mêmes locaux, au 13 rue Souchu-Servinière... En fait, trois grandes raisons ont conduit les élus du bassin d'emploi à demander la création d'une Mission locale :

- la durée du chômage des jeunes qui tendait à s'allonger ;
- la sous-qualification d'un grand nombre ;
- leurs difficultés d'insertion, tant sociale que professionnelle.

Une Mission locale, parce qu'elle est par nature interinstitutionnelle et parce que sa vocation est de ne pas séparer insertion sociale et insertion professionnelle, devait ainsi répondre aux souhaits des élus, « *confrontés à des situations de jeunes de plus en plus en difficultés et de moins en moins mobiles* ». En outre, « *à chaque étape de leur projet professionnel, les jeunes doivent pouvoir faire le point. Leur parcours doit être personnalisé afin de faire appel, au maximum, à leurs propres ressources et à celles de leurs réseaux locaux* ».

Dans cette perspective générale, le Comité technique avait défini quatre objectifs principaux : l'analyse des besoins des jeunes ; la mobilisation des partenaires locaux ; la coordination des actions tant privées que publiques pour l'aide à l'insertion des jeunes ; enfin, l'évaluation de la pertinence des actions engagées. Pour chaque objectif, le Comité technique s'était alors

efforcé de préciser, dans la mesure du possible, la place et le rôle de chacun des partenaires.

En janvier et février 1988, le Comité technique, chargé de la création de la Mission locale, a rencontré chaque syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) et syndicat de pays, chaque administration concernée par l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, et chaque organisme ou association dont l'activité participait à l'aide à l'insertion des jeunes. L'assemblée générale constitutive pouvait alors se tenir, le 1^{er} mars 1988, à 18 h, sous la présidence d'André Pinçon, député-maire de Laval, et la vice-présidence de René Roueil, conseiller général, représentant le Conseil général.

Pourquoi une Mission locale ?

- Mieux faire face, avec les jeunes, aux difficultés qu'ils rencontrent.
- Rassembler tous les partenaires concernés par l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.
- Mettre en commun les différents moyens actuels afin d'assurer une cohérence aux actions engagées en faveur des jeunes.
- Chercher ensemble et proposer localement de nouvelles solutions.

⁽¹⁾ – La zone comprend les cantons d'Argentré, Chailland, Cossé-le-Vivien, Évron, Laval, Loiron, Meslay-du-Maine, Montsûrs, Saint-Berthevin et Sainte-Suzanne. Ces informations sur les origines de la Mission locale sont extraites du dossier de candidature de la structure (avril 1988).

Assemblée générale constitutive le 1^{er} mars 1988

En fait, l'association créée a pour titre : « Mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du bassin d'emplois de Laval ». Ouvrant la réunion, André Pinçon rappelle « le problème lancinant de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, surtout les plus en difficultés ». Il insiste également sur « l'apport et les inconvénients des différents dispositifs mis en place depuis plusieurs années sur le bassin d'emplois lavallois », et sur « la nécessité d'un partenariat et d'une coopération active et efficace, avec la volonté de coordonner les efforts en ce domaine ». En outre, le soutien de l'État constitue une opportunité (5 F par habitant, jusqu'à 50 % du financement global).

Le CÉAS de la Mayenne est alors intervenu pour procéder à une analyse de la situation en matière de formation, d'emploi, et d'insertion des 2 400 jeunes demandeurs d'emploi dans le territoire retenu. Le CÉAS présente également un bilan des actions en cours, et les problèmes importants à résoudre pour et avec les jeunes de 16 à 25 ans.

Les échanges qui ont suivi permettent notamment de rappeler que la Mission locale ne vient pas se substituer ni se juxtaposer aux actions diversifiées et spécifiques menées par les acteurs locaux. Au contraire, son but est de les coordonner et d'offrir aux jeunes concernés les moyens les plus adaptés à chacune de leur situation, en facilitant, de la manière la plus efficace possible, la prise en compte de leurs problèmes (formation, emploi, loisirs, habitat, santé, etc.).

Les échanges sont également l'occasion de souligner qu'il ne s'agit pas d'une Mission locale centrée sur l'agglomération de Laval, mais que des relais locaux sont nécessaires. Ils sont alors « *activement étudiés* ».

La CGT refuse de participer

Les statuts de la Mission locale prévoient différents collègues pour notamment déterminer les représentations au Conseil d'administration : élus (19 délégués sur 45) ; administrations et institutions (8) ; organisations syndicales employeurs et salariés (3 + 6) ; organismes professionnels (3) ; organismes de formation (4) ; enfin, organismes d'accueil et d'action sociale (2). Le préfet est invité de droit.

Dans une déclaration, les représentants de la CGT ont fait part du refus de leur organisation syndicale de participer au Conseil d'administration. Selon eux, « *la Mission locale ne répond pas aux besoins réels des jeunes ; elle ne représente pas pour eux une véritable solution ; elle n'est qu'un palliatif et un instrument de la politique nationale visant à faire admettre et faire subir aux jeunes la réalité actuelle de leur situation, de la précarité de l'emploi et du chômage* ». Pour la CGT : « *Seule une autre politique économique, sur d'autres bases, et s'attaquant aux vrais problèmes, peut constituer, à terme, une solution positive* »...

« *Les Missions locales ont été créées pour surmonter les inconvénients de la multiplicité des interlocuteurs auxquels les jeunes en difficultés d'insertion professionnelle ou sociale peuvent être amenés à s'adresser... Elles permettent le décloisonnement institutionnel qui est la condition d'une action efficace* ».

Jacques Chirac, Premier ministre

Quant à François d'Aubert, alors député et conseiller général, il s'est préoccupé de la représentation du Conseil régional. Après débat, il est admis que la question reste posée et que, par courrier, il va être proposé au Conseil régional de répondre à la question de savoir de quelle manière il pourrait y participer.

À l'issue des échanges, un groupe de travail s'est créé pour mettre en place le Conseil d'administration, mettre au point le dossier définitif de création de la Mission locale, et organiser la structure opérationnelle.

Disposer d'un observatoire

Le premier Conseil d'administration s'est tenu le 28 mars 1988. Dans un souci d'efficacité, les membres ont insisté, de nouveau, sur le fait que la Mission locale n'est pas et ne doit pas être une structure de plus : « *pas de doublon avec les actions diversifiées menées par les acteurs économiques, sociaux* »...

De plus, les membres sont d'avis que la Mission locale doit pouvoir disposer d'une sorte d'« observatoire ». Il aurait pour objet de réaliser un inventaire complet des demandeurs d'emploi (qui sont-ils, qu'attendent-ils, quels types de formation envisagés ?). Il aurait également pour objet de réaliser un inventaire des besoins d'emploi, émanant des entreprises, de façon à réaliser l'adéquation entre les besoins des jeunes et les besoins du milieu économique local. Il aurait la possibilité de mesurer concrètement l'évolution des structures économiques locales, l'évolution des besoins, et de déterminer en conséquence les types de formation à promouvoir et à assurer.

Dès lors, les nouveaux administrateurs de la Mission locale dressent le constat d'un certain nombre de difficultés à surmonter :

- L'entreprise n'est pas assez connue des jeunes, dans son fonctionnement, dans ses métiers ; parfois, l'image de certains métiers est dévalorisée.
- Certains chefs d'entreprise éprouvent des difficultés à déterminer l'avenir à moyen ou à plus long terme.
- Il est souvent difficile de mettre au point une gestion prévisionnelle des emplois.
- Le problème qualitatif de la formation professionnelle adéquate se pose également.
- Les « petits boulots » ont une mauvaise image, alors qu'il conviendrait d'en faire un moyen utile pour un premier contact avec l'entreprise et la formation.
- Les problèmes profonds d'insertion sociale des jeunes sont soulignés : échec scolaire, absence totale de formation professionnelle, illettrisme, isolement, absence d'autonomie personnelle dans certains actes de la vie quotidienne.

Les administrateurs ont déduit de ces constats la nécessité de recruter un coordinateur sur un profil de poste « économique » en priorité, qui connaisse bien le tissu économique, apte à établir des relations suivies et efficaces avec les jeunes et les entreprises. Dans la même logique, le contact avec les entreprises est apparu comme un élément-clé du dispositif.

Le premier Bureau de la Mission locale

Président : André Pinçon, député-maire de Laval.

Vice-présidents : René Roueil, représentant le Conseil général ; Bernard Legodais, maire de Saint-Berthevin ; Claude Le Feuvre, conseiller général, président du pays de Loiron ; M. Lacharme, représentant du SIVOM d'Évron.

Secrétaire : M. Decaen, éducation surveillée.

Trésorier : Daniel Houdin, adjoint au maire de Laval.

